



**FICHE DE CIRCULATION DU COURRIER**

*SMS*

Date d'enregistrement : 05/06/2019

N° d'enregistrement : 1718

Ordinaire :  Urgent :  Confidentiel :

N° et Date : \_\_\_\_\_

Origine : DMP DSP-DB

Objet : Dossier d'appel d'offre ouvert concernant le marché relatif à l'acquisition et la mise en service d'une plateforme d'évaluation de la qualité d'expérience des usagers des réseaux de télécommunications mobiles

IMPUTATION : SE.  DAJI.  DECC.  DAF.  DRI.  DRC.  DTIC.  DP.   
AICG.  CDPR.  ASP.

COPIES : SE.  DAJI.  DECC.  DAF.  DRI.  DRC.  DTIC.  DP.   
AICG.  CDPR.  AS/P.

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> POUR ATTRIBUTION | <input checked="" type="checkbox"/> URGENT      | <input type="checkbox"/> ME VOIR         |
| <input type="checkbox"/> POUR ETUDE                  | <input type="checkbox"/> POUR PROJET DE REPONSE | <input type="checkbox"/> M'EN PARLER     |
| <input type="checkbox"/> POUR AVIS                   | <input type="checkbox"/> POUR SYNTHESE          | <input type="checkbox"/> POUR CLASSEMENT |
| <input type="checkbox"/> POUR SUIVI                  | <input type="checkbox"/> POUR INFORMATION       |  |

MCR: Alioune B. TRAORE  Abdrmane K. HAIDARA  Lamine S. TRAORE  Ahmadou TRAORE   
Pour avis  Pour suivi  Pour information

A TRAITER POUR LE :

INSTRUCTIONS PARTICULIERES DU PRESIDENT DE L'AUTORITE :

Bamako, le 06/06/2019

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE DES MARCHES  
PUBLICS ET DES DELEGATIONS DE SERVICE  
PUBLIC

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS  
ET DES DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC  
DU DISTRICT DE BAMAKO

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
Un Peuple – Un But – Une Foi

\*\*\*\*\*

30 MAI 2019

Bamako, le.....

**Le Directeur des Marchés Publics et des  
Délégations de Service Public du District  
de Bamako**

N° **E - - 0470** /DMP DSP -DB

**A**

Monsieur le Président de l'Autorité  
Maliennne de Régulation des Technologies  
de l'Information et de la Communication  
et des Postes (AMRTP)  
Bamako

**Réf :** V/BE n° 19-034 /AMRTP-P du 28 mai 2019.

**Objet :** Dossier d'appel d'offre ouvert concernant le marché relatif à l'acquisition et la mise en service d'une plateforme d'évaluation de la qualité d'expérience des usagers des réseaux de télécommunications mobiles



**Financement :** Budget AMRTP, Exercice 2019.

Monsieur le Président,

Par bordereau d'envoi ci-dessus cité en référence, vous avez bien voulu transmettre, pour avis juridique, à la Direction des Marchés Publics et des Délégations de Service Public du District de Bamako, le dossier d'appel d'offres ouvert visé en objet.

Suite à son examen, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur ce qui suit :

**Données Particulières de l'Appel d'Offres (DPAO) :**

- à la clause IC 5.1 :

✓ **capacité financière :**

- pour le chiffre d'affaires, choisir « annuel » ou « moyen » et biffer « ...350 millions... » et écrire en lieu et place « ...au moins égal au montant de l'offre... » ;
- pour les sociétés nouvellement créées, biffer « ...350 millions... » et écrire en lieu et place « ...au moins égal au montant de la soumission... » car la fixation de 350 millions n'a pas de base juridique en rapport avec le Code des Marchés Publics.

✓ **Capacité technique et expérience :**

- reformuler la mention relative aux marchés similaires en rapport avec celle de l'arrêté d'application : ((01) expérience similaire attestée soit par les attestations de bonne exécution, soit par les procès-verbaux de réception provisoire ou définitive, accompagnés des copies de pages de garde et de signatures des marchés correspondants émanant d'organismes publics, parapublics ou internationaux pour la période de 2014 à 2018) ;
- au dernier paragraphe : biffer « sans objet » et écrire en lieu et place « voir le résumé des spécifications techniques contenues dans le dossier d'appel d'offres ».



- à la clause IC 14.10 : biffer « ...de chaque lot... » écrire en lieu et place « ...de chaque article... » car le marché est en lot unique ;
- biffer la clause IC 18.1 (a) car il s'agit ici d'un marché de services courants ;
- à la clause IC 19.1 : ajouter « ...à partir de la date d'ouverture des plis... » à la suite de « ...(90) jours... » ;
- à la clause IC 20.1 : écrire « ...bancaire... » à la suite de « ...soumission... » ;
- à la clause IC 20.2 : revoir considérablement à la baisse le montant de la caution de soumission (voir 3 millions, 4 millions) en plus du montant rabaisé, insérer les formes que peut revêtir ladite caution, conformément à la clause 20.2 des instructions aux candidats ;
- à la clause IC 33.3 (a) écrire que « l'évaluation sera conduite par article » et choisir le paragraphe d'évaluation appropriée, conformément au dossier type, services courants, avril 2017 car il s'agit ici d'un marché en lot unique ;
- à la clause IC 33.5 : porter « sans objet » en regard puisqu'il s'agit ici d'un marché en lot unique qui n'a pas besoin de la combinaison la plus avantageuse pour l'administration ;
- renseigner le bordereau des prix et calendrier livraison, à la page 36 ;
- retirer du document, la gage 42 car le dossier type, services courants, avril 2017 ne la contient pas.

**Les Spécifications Techniques** : avant la transmission de la version corrigée du dossier d'appel d'offres ouvert à mon service pour attribution, il vous revient de recourir à l'expertise des informaticiens ou équivalent en vue de mieux élaborer les aspects techniques des prestations.

**Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et Modèle de lettre de marché** : à ce stade de la procédure, renseigner les options concernées par le présent appel d'offres et porter « sans objet » en regard de celles non concernées.

Je vous demande de bien vouloir prendre en charge les observations ci-dessus formulées, de vous assurer de l'existence effective des crédits y afférents et de transmettre la version corrigée du dossier d'appel d'offres à mes services pour attribution, avant de procéder à son lancement.

En application des dispositions de l'article 16.3 de l'Arrêté n° 2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret n° 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public, vous disposez de deux (2) jours ouvrables à compter de la réception de la présente pour procéder à la publication.

Par ailleurs, je vous informe que la référence du dossier dans le SIGMAP doit être portée sur le dossier physique au moment de la transmission de ce dernier à la DGMP DSP ou à ses services déconcentrés et sur les avis d'appels d'offres au moment de leur publication, conformément à la lettre circulaire n° 0001/MEF-DGMP DSP du 25 mars 2019.

Il reste bien entendu que vous devriez prendre toutes les dispositions pour une publicité aussi large que possible conformément aux dispositions édictées par le Code des Marchés Publics en la matière et en vue d'assurer une large concurrence ainsi que le principe de traitement équitable des candidats.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.


  

  
**Moussa MARIKO**  
 Administrateur Civil